

BULLETIN VETERINAIRE

**Bulletin de la Société
Vétérinaire Pratique de France**

Tome 89

NOVEMBRE/DECEMBRE 2005 - N° 5

Directeur de la publication J. DOUCET

Les séances de la Société Vétérinaire Pratique de France ont lieu en général le deuxième mercredi de chaque mois (sauf en juillet, août et septembre), à la Maison des Vétérinaires, 10, place Léon Blum, 75011 Paris. Certaines réunions pourront être tenues hors Paris, dans des localités et à des dates indiquées par le bulletin.

Adresse du siège social

**Société Vétérinaire Pratique de France
10, place Léon Blum, 75011 Paris**

Bureau pour l'année 2005

Président

V. CARLIER (Paris, Seine)

Vice-Président

J.F. BARDET (Neuilly-sur-Seine, Hauts-de-Seine)

Secrétaire général

J. DOUCET (Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Yvelines)

Secrétaire général adjoint

X. RIBOT (Paris, Seine)

Trésorier

J.P. MARTY (Paris, Seine)

Secrétaire des séances

M. BONI (Paris, Seine)

Bibliothécaire-Archiviste

J. FERNEY (Levallois-Perret, Hauts-de-Seine)

Présidente sortante

V. FREICHE (Vincennes, Val-de-Marne)

Conseiller, membre du comité de lecture

C. MILHAUD (Clamart, Hauts-de-Seine)

Chargé de la communication

B. PELLETIER (Le Vésinet, Yvelines)

Comité de lecture

J.P. BORNET, F.H. BOLNOT, H. BRUGERE,
P. DELATOUR, F. DESBROSSE,
Ph. DORCHIES, J. FERNEY,
C. MIHAUD, F. SCHELCHER, P. TASSIN

Abonnement annuel

France métropolitaine
et départements outre-mer

42 €

Etranger

44 €

Elèves des écoles vétérinaires /
ASV / Techniciens des DSV

20 €

Prix du numéro : 10 €

Grande Imprimerie de Troyes
130, rue Général de Gaulle, 10000 Troyes
Tél. 03 25 82 62 30

Dépôt légal 9721 - Février 2006
CPPAP 0509 G 85065
ISSN 0395-7500

Sommaire

Partie administrative

- 4 Procès-verbaux des séances du 12 octobre et du 9 novembre 2005
- 4 Présentation de candidatures - Election de membres titulaires
- 4 Calendrier des dates des réunions de la SVPF en 2006

Communications

- 5 Influenza aviaire hautement pathogène ou peste aviaire
J. Brugère-Picoux
- 16 Dépistage de quelques maladies zoonotiques, infectieuses et parasitaires externes, affectant des chats errants dans le sud-ouest
A. Chesnay
- 27 La responsabilité de l'homme à l'égard des animaux :
- 28 – Linguistique de la notion de bienveillance
C. Milhaud
- 29 – Bien-être ou bienveillance animale, une approche juridique pour un choix raisonné
R.L. Seynave
- 35 – Bienveillance animale, une approche juridique des relations entre l'homme et l'animal
X. Delomez
- 40 – Insuffisance des critères biologiques du bien-être animal, un palliatif : la bienveillance
C. Milhaud

Bibliographie

- 46 Gestion de la douleur *Première Partie*
Supplément technique n° 96 à la Dépêche Vétérinaire du 5 au 11 novembre 2005
- 48 Le Point Vétérinaire, n° 260, volume 36, novembre 2005
- 49 Le Point Vétérinaire, n° 261, volume 36, décembre 2005
- 50 La revue de l'ordre des vétérinaires n° 23, novembre 2005 et son supplément, édition novembre 2005
- 51 La lettre de l'Académie Vétérinaire de France, octobre 2005, n° 8 - 34, rue Bréguet, 75011 Paris
- 52 Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires
Année 2005 - Volume 4 - N° 1
- 53 Bulletin de l'OIE N° 2005-3
OIE, 12, rue de Prony, 75017 Paris
- 54 Guide Pratique d'anatomie du chien et du chat
G.M. Constantineau
Editions MED'COM 2005
- 55 L'animal médecin
C. Pilet avec N. Priollaud
Actes Sud, novembre 2005
- 56 Dictionnaire Médicaments Vétérinaires et des produits de santé animale commercialisés en France
Les éditions du Point Vétérinaire, 3^{ème} mise à jour de la 13^{ème} édition, décembre 2005





Influenza aviaire hautement pathogène ou peste aviaire



par Jeanne Brugère-Picoux

Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 7 avenue du Général de Gaulle, 94704 Maisons Alfort Cedex - France

RÉSUMÉ

Depuis 1997 les infections dues au virus influenza aviaires hautement pathogènes (IAHP) ou pestes aviaries touchant les volailles ont présenté plus d'importance en médecine humaine du fait de l'émergence d'un risque de zoonose associé à des cas mortels. Ces infections humaines ont été sporadiques avec les virus IAHP H7N7 et H5N1 en Europe et en Asie respectivement. La persistance de l'infection due au virus H5N1 dans plusieurs pays asiatiques et leur apparition en Europe ont représenté une cause d'inquiétude sur le risque de mutation ou de réassortiment de ces virus influenza avec adaptation à l'espèce humaine, conduisant à une pandémie de grippe humaine. Les oiseaux aquatiques, principaux réservoirs de tous les virus influenza A, ne sont généralement pas sensibles à ces virus. Cependant, depuis 2002, on a pu noter un plus grand nombre d'espèces sensibles au virus IAHP H5N1 asiatique (canards, fêlides, homme). Actuellement, la transmission du virus IAHP H5N1 à des canards domestiques et sauvages de nouveau résistants à ce virus et à des oiseaux terrestres (pigeon, moineau, faucon pèlerin) augmente le risque de propagation géographique du virus. Ces virus sont surtout présents dans l'intestin et la transmission est liée principalement à une contamination fécale (en particulier par l'eau souillée). Les infections virales dues aux virus influenza A faiblement pathogènes sont localisées aux tractus respiratoire et digestif et le virus n'est pas retrouvé dans le sang, la viande ou les œufs, comme dans les infections dues aux virus IAHP où l'on observe une virémie. La présence du virus IAHP dans la viande, le sang et les organes internes des poulets et des canards infectés justifie, par mesure de précaution pour la santé publique, de bien cuire la viande et les œufs en Asie pour tuer le virus. Depuis 1955, la France n'a pas déclaré de foyer de peste aviaire.

Mots-clés

Influenza aviaire hautement pathogène - Volailles - H5N1 - Peste aviaire

N.B. Les figures 2, 3, 4, 5 et 6 ont pour origine les photos et encadrés publiés dans le supplément technique de *La Dépêche Vétérinaire* du 24 décembre 2005 au 6 janvier 2006.

Dépistage de quelques maladies zoonotiques, infectieuses et parasitaires externes, affectant des chats errants dans le sud-ouest



par Aurélie Chesnay

Vétérinaire des armées, Secteur vétérinaire de Brest, BP 05, 29240 Brest Naval

Jean-Lou Marié

Vétérinaire en chef, Secteur vétérinaire de Marseille, BP 48, 13998 Marseille Armées

Jean-Marc Rolain

Professeur des universités, Unité des Rickettsies, Faculté de médecine, 27 boulevard Jean Moulin, 13385 Marseille Cedex 5



Bernard Davoust

Vétérinaire chef des services, Direction régionale du service de santé des armées de Toulon, BP 80, 83800 Toulon Armées

Jacques Ducos de Lahitte

Professeur agrégé en Parasitologie, Ecole nationale vétérinaire de Toulouse, 23 chemin des Capelles, BP 87614, 31300 Toulouse Cedex 03

RÉSUMÉ

Les chats errants posent des problèmes de salubrité dans les villes. Leur gestion passe par une meilleure connaissance des principales maladies transmissibles à l'homme. Une enquête épidémiologique a été réalisée sur une population de trente-deux chats vivant dans des enceintes militaires. Les résultats mettent en évidence un risque zoonotique réel. Trente-quatre pour cent des chats sont atteints de teigne et trente-sept pour cent des chats sont porteurs de la bactérie responsable de la maladie des griffes du chat. Soixante-quinze pour cent des animaux sont infestés par des puces vectrices de Bartonella spp. et Rickettsia spp., microorganismes potentiellement pathogènes pour l'homme.

Mots-clés

Chat errant – Zoonoses – Bartonella – Rickettsia – Teigne
Stray cat – Zoonoses – Bartonella – Rickettsia – Ringworm infection

Introduction linguistique à la notion de bientraitance



par Claude Milhaud

Secrétaire générale de l'Académie Vétérinaire de France
34 rue Bréguet, 75011 Paris

Les Anglo-saxons pionniers et portes-drapeau de la protection animale, utilisent en ce domaine, deux expressions fondamentales : *animal well-being* et *animal welfare*. Bien qu'ayant chacune un sens propre, ces deux expressions sont, jusqu'à ce jour, systématiquement traduites en français par *bien-être animal*.

Well-being est défini par le dictionnaire Merriam Webster (1989) comme «The state of being happy, healthy, or prosperous». *Well-being*, comme *bien-être*, en français, exprime, un état, une sensation.

Pour le mot *welfare*, le dictionnaire Merriam Webster propose deux définitions complémentaires : «The state of doing well especially in respect to happiness, well-being or prosperity» et «Organised effort for the social betterment of a group in society».

Il apparaît donc, sans ambiguïté, que *welfare* exprime une action organisée, une attitude, une politique, en faveur du bien-être, humain ou ani-

mal, action distincte de l'état de bien-être lui-même.

Il convient donc, d'adopter pour le mot *welfare* une traduction française exprimant le dynamisme de l'action. En 2002 lors d'un colloque organisé à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort et portant sur «Santé et bien-être des animaux de production», un des intervenants a qualifié de *bientraitance* l'ensemble des actions en faveur du bien-être des animaux. Inverse de maltraitance, ce néologisme à l'avantage, sur le plan linguistique, d'être immédiatement compris des francophones.

Son usage, limité à partir de 2004, à quelques cercles, vient de trouver une première consécration publique au cours des premières rencontres nationales sur le bien être animal (Paris 7 octobre 2005), lors des interventions de Patrick Ollier, président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, de Serge Belais président de la SPA et de Jean-Pierre Digard du CNRS.

«WELL-BEING»

• Définitions de «well-being»

- «*the state of being happy, healthy, or prosperous*» Merriam Webster (1989).
- «*a state of well-being means the physical and mental harmony of the individual within itself and with its environment. This includes freedom from pain, suffering and harm.*» Stephan (1992)

BIEN-ETRE

• Définition de «bien-être»

- «*État du corps ou de l'esprit dans lequel on se sent bien*» Littré.
- «*Sensation agréable procurée par la satisfaction de besoins physiques, intellectuels ou spirituels*» Robert.
- «*Sensation agréable produite par la satisfaction des besoins du corps*» Larousse.

«WELFARE»

• Définition de «welfare»

- «*the state of doing well especially in respect to happiness, well-being or prosperity*»
- «*organised effort for the social betterment of a group in society*» Merriam Webster (1989)
- Traduction proposée : «**bientraitance**» – Alfort 2002, Assemblée nationale 2005.

Bien-être ou bientraitance des animaux ?



par René Lucien Seynave

Président honoraire de l'Académie Vétérinaire de France, Inspecteur général de Santé Publique Vétérinaire
133, rue Anne-Marie Javouhey, 59274 Marquillies

RÉSUMÉ

Le souci du sort des animaux se rencontre quand une civilisation atteint un niveau d'équilibre. Il s'associe tantôt à la préoccupation d'une soumission de l'homme à une nature mythique et tantôt il s'enracine dans le sens de la responsabilité de l'Homme doté d'empathie et de conscience réflexive. Admettant qu'un éventail de situations mène les espèces animales du simple état de sujet à celui d'être sensible, voire chez certains primates à une forme de conscience pré humaine, l'auteur exprime des réserves sur l'abus des métaphores qui font passer des concepts pour des faits avérés. Il s'élève contre le terme de bien-être animal, flou et indéterminé et se prononce pour l'adoption de celui de bientraitance qui est clair et correspond à l'exercice par l'être humain de ses responsabilités sur la planète où il est apparu et où il cohabite avec les animaux.

Mots-clés

Animal - Conscience - Homme - Droits - Devoirs - Bientraitance - Bien-être - Responsabilité

Bienveillance animale, approche juridique des relations entre l'homme et l'animal



par Xavier Delomez

Docteur vétérinaire

46 route de la Mer, 14960 Saint Côme de Fresné - xavier.delomez@wanadoo.fr

RÉSUMÉ

Par l'examen de l'animal au travers des principales dispositions juridiques le concernant, l'auteur montre que la notion de bien-être animal est inadaptée à la conception juridique française de l'animal et peut avantageusement être remplacée par la notion de bienveillance.

Mots-clés

Droit – Définition juridique de l'animal – Protection animale – Bien-être animal – Bienveillance

Insuffisance des critères biologiques du bien-être animal, un palliatif : la bientraitance



par Claude L. Milhaud

Secrétaire général de l'Académie Vétérinaire de France
34 rue Bréguet, 75011 Paris

RÉSUMÉ

*Les difficultés rencontrées dans la définition objective de l'état de bien-être chez l'animal conduisent à s'interroger sur sa nature. Après avoir rappelé les concepts sous-jacents à toute réflexion sur le bien-être des animaux : principe de «l'animal sensible», notion d'hétérogénéité du vécu des animaux, et phénomène d'adaptation, le problème d'une définition objective du bien-être des animaux est abordé. Les approches biologiques, physiologiques et comportementales se révélant insuffisantes à l'identification de l'état de bien-être chez les animaux il est proposé d'adopter une attitude pragmatique : la bientraitance. Traduction proposée pour le mot anglais «welfare» le néologisme *bientraitance* exprime, en français, le caractère pragmatique et volontariste que les Anglo-saxons donnent à «welfare». En fondant leur démarche éthique sur le concept de *bientraitance* les utilisateurs d'animaux, quelle que soit la nature de leurs projets, devraient pouvoir dégager des solutions positives, consensuelles, débarrassées de tout préjugé philosophique, beaucoup plus faciles à concrétiser.*

Mots-clés

Bien-être animal – Protection animale – Stress – Adaptation – Comportement – Bientraitance – Welfare